



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2020

Soixante-quatorzième session

Point 148 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2020

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/74/910)]

74/282. Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994 et sa résolution 62/231 du 22 décembre 2007,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution 73/310 du 3 juillet 2019, ainsi que sa décision 73/555 du 3 juillet 2019,

Rappelant en outre sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks pour déploiement stratégique, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution 73/310,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif de Valence (Espagne) ;

¹ A/74/620 et A/74/730.

² A/74/737/Add.6.



2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions de ses résolutions [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016 ainsi que des autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

4. *Prend note* du paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste d'assistant(e) ingénierie (spécialiste de l'ingénierie écologique appliquée au traitement de l'eau et des eaux usées) (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement ;

5. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif et décide de supprimer un poste d'assistant(e) (gestion du matériel) (G-7) et de créer un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) à la Cellule de la gestion du matériel du Service de l'appui à la Base ;

6. *Rappelle également* le paragraphe 4 de sa résolution [72/287](#) du 5 juillet 2018 et attend avec intérêt d'examiner une proposition concernant le concept d'opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique qui tienne compte des observations et recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et souligne qu'il faut poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficience attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks ;

7. *Prend note* de l'étude sur le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et la Section de l'appui centralisé aux achats réalisée actuellement dans le contexte d'une gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement, et attend avec intérêt d'en recevoir les conclusions pour examen à sa soixante-quinzième session ;

8. *Se félicite* de la complémentarité de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et encourage le Secrétaire général à s'employer à renforcer les synergies entre ces deux entités d'appui dans le cadre de leurs mandats respectifs ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

9. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

10. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, dont le montant s'élève à 62 058 200 dollars des États-Unis ;

³ [A/74/620](#).

Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

11. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit 3 064 300 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Le solde de 58 993 900 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 5 745 000 dollars, qui représente le montant de 6 142 000 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 diminué du montant de 397 000 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours ;

12. *Décide* d'examiner à sa soixante-quinzième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

30 juin 2020